

Retraites :

Une Loi sous régime autoritaire qui vient casser notre Sécurité sociale !

Ce que contient la Loi après le passage du 49-3



Un gouvernement autoritaire qui oscille entre ordonnances et 49.3

Le gouvernement a d'abord utilisé la procédure accélérée (Art. 45 de la Constitution) ce qui lui a permis de justifier l'usage de l'article 49-3 au motif de l'obstruction. Sauf que 2 semaines pour débattre d'une telle loi détruisant notre modèle social c'est cela le scandale autoritaire.

Quand ce n'est pas le 49-3 (rappelez-vous la Loi travail d'ElKhomri-Valls, c'était du 49-3 aussi) c'est par Ordonnances que Macon procède. Vote sans débat ou débat sans vote, voilà comment sont promulguées les Lois dans notre pays.

Pourtant selon la tradition juridique française, « la loi est l'expression de la volonté générale ».

Le gouvernement passe allègrement outre l'expression de cette volonté.

Conférence de financement : pour décider d'économies déjà actées !

Après le 49-3, nous avons droit à une simulation de concertation avec les « partenaires sociaux » pour une conférence de financement, que la CGT a quittée, qui doit décider de mesures d'économies déjà actées. En effet, l'article 57 de la loi détermine les économies à réaliser AVANT la mise en oeuvre de la réforme (c'est l'âge pivot qui y est défini) tandis que l'article 10 définit l'âge d'équilibre qui sera appliqué avec la Loi.

Ces mesures sont assez simples et sans appel :

- . Recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans voire 65 ans en 2027 (âge d'équilibre)
- . Allongement de la durée d'assurance à 46 ans comme solution émise par le COR.

Le premier ministre a été très clair si ce n'est pas une de ces mesures qui sort de cette conférence c'est le gouvernement qui statuera.

Il y a donc de forts risques de voir revenir la mise en place progressive de l'âge d'équilibre dès la génération 1960. L'âge d'équilibre, c'est l'instauration d'une décote pour ceux qui partent avant cet âge d'équilibre, que le gouvernement déterminera en fonction des perspectives financières.

Pour résumer tout le monde serait touché par cette loi de régression sociale

Génération nées entre 1960 à 1974 : elles continuent de bénéficier des règles du système actuel mais avec l'instauration d'un recul de l'âge de départ ou âge d'équilibre ou âge pivot à 64 ans voire 65 ans ou une augmentation de la durée de cotisation à 46 ans progressivement (selon la conférence de financement ou décision du gouvernement).

Génération de 1975 jusqu'à 2003 : elles basculeront dans le système à points dès 2025 et leurs droits déjà acquis dans les systèmes actuels seront transformés en points en 2025. (Génération qui connaîtront une transition).

A partir de la génération de 2004 : elles ne connaîtront que le système à points dès 2022.

POURQUOI le gouvernement a-t-il prévu, dans son projet de loi, de supprimer les organismes qui payent actuellement les retraites alors qu'un double système devrait logiquement perdurer plus de 20 ans avec un maintien du système actuel pour les générations avant 1975 ?

POURQUOI tant d'urgence à supprimer la branche retraite de la sécurité sociale ?

Diviser la population : salariés du public et du privé, et les générations !

Le gouvernement s'est employé à diviser les salariés entre ceux du public et ceux du privé, entre précaires et salariés en CDI. Et maintenant, il s'emploie à diviser les générations en jouant sur les dates d'application du nouveau système.

FAUT IL LE CROIRE quand il nous dit que ceux qui sont nés avant 1975 n'ont pas à s'en faire ?

FAUT IL LE CROIRE quand il prétend qu'il y aurait des gagnants ?

Le risque: basculement de tous dans le système par points !

Il est plutôt à craindre un scénario comme en Italie où le maintien d'un double système pendant plus de 20 ans coûterait très cher et serait concrètement ingérable. Le risque est donc qu'une fois la Loi adoptée, le gouvernement revienne rapidement sur la situation des générations avant 1975 dites « non » touchées en les faisant basculer dans le système à points. Nous ne sommes pas à un mensonge prêt de ce gouvernement.

Retrait, abrogation de la Loi retraite !

Les citoyens sont de moins en moins dupes de tous ces mensonges et c'est bien le problème du gouvernement, car plus de 2/3 de la population est, encore et toujours, opposée à la réforme que Macron-Philippe veulent imposer au forceps.

Tous ne manifestent pas, tous ne sont pas en grève mais tous veulent qu'elle soit retirée.

Tous les discours n'y peuvent rien changer : les français ne veulent pas de cette contre réforme.

Ils n'en veulent pas parce qu'elle fait baisser les retraites

En calculant sur toute la carrière, tous les salariés, dans le public comme dans le privé, seront perdants.

Les salariés ne veulent pas de cette loi

Ils n'en veulent pas parce qu'elle repousse l'âge de départ en retraite.

Elle le repousse d'abord pour les femmes grandes perdantes de cette réforme avec la suppression dans le système à points des 8 trimestres par enfant. Une mesure qui permet à une mère de 2 enfants de partir à 62 ans, sans décote, avec 38 années cotisées.

Ils n'en veulent pas car c'est la fin de la pension de retraite comme unique revenu pour un retraité. A l'image de ce qui se passe dans les pays anglosaxons chaque retraité sera obligé de continuer à travailler pour compléter sa pension de retraite. C'est une paupérisation généralisée annoncée et la fin d'une retraite considérée comme le passage à une nouvelle vie pour soi après le travail, faite de repos, de loisir...

Pour toutes ces raisons nous n'avons pas le choix, nous devons continuer à nous battre et obtenir le retrait de cette loi de régression sociale sans précédent.

En grève et en manifestation le mardi 31 mars 2020